REPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
(YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2026-066

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217801240-20260630-CM-2026-066-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2026

ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Le 29 juin 2026 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle des fêtes – 1 rue Félix-Balet, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 19 juin 2026.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, Mme Conesa-Rouat, M. Andrade, Mme de Freitas, M. Devred, M. Mouty, Mme Leygnat, M. Ferrand, Adjoints, M. Valentin, Mme Tourrade, Mme Sanches Mateus, Mme Abry, Mme Karam, M. Chardon, M. Buisserez, M. Lambert, M. Daniel, Mme Brunet, Mme Zanotti, Mme Chambert, M. Khouider, Mme Allègre, Mme Souchet, M. Bousba, M. Bonnefond, Mme Masson et Mme Eon.

Pouvoirs : M. Millot à M. le Maire, Mme Besson-Fernandes à Mme Leygnat, M. Sauvestre à M. Daniel, M. Fantino à M. Mouty, Mme Grosmaire à M. Buisserez et M. De Magalhaes à M. Bonnefond.

Nombre de membres en exercice :	**33**
Nombre de membres présents :	**27**
Nombre de membres représentés :	**6**
Nombre de membres absents :	**0**

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet **www.telerecours.fr.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
(YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2026-066

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les délibérations CM-2016-081, CM-2018-034, CM-2019-17, CM-2021-035, CM-2022-041, CM-2023-062, CM-2023-083, CM2023-026, CM-2023-082, CM-2024-053, CM-2024-067,CM-2025-035 et CM 2025-045 approuvant les différents tarifs municipaux,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs municipaux pour la rentrée 2026 en fonction de l'inflation constatée sur un an au mois d'avril 2026, à savoir 2,2 %,

Considérant la nécessité de faire varier les tranches du même montant que l'actualisation des prix, soit l'inflation constatée sur un au mois d'avril 2026, soit 2,2 %,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 24 juin 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 30 pour, 3 contre (M. Bonnefond, Mme Eon et M. De Magalhaes),

Article 1 : **ABROGE** les délibérations n° CM-2023-082, CM-2025-035 et CM-2025-0045 à compter du 1e septembre 2026. L'ensemble des tarifs municipaux sera réévalué de 2,2 %.

Article 2 : **FIXE** les tarifs et les différentes tranches du pôle enfance jeunesse tels qu'annexés à la présente délibération à compter du 1e septembre 2026.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Le Maire,
Arnaud de Bourrousse

MAIRIE de CARRIERES-sur-SEINE 78420 (Yvelines)

Le Conseiller municipal délégué,
Secrétaire de séance,
Jean-Pierre Valentin

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet **www.telerecours.fr.**